

PRIX D'EXCELLENCE 2026 – LYCEEN (NE) MAJEUR (RE)

☐ Lauréats de la mention très bien au Baccalauréat

☐ admis aux concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques (*prix versé sous réserve d'inscription*)

Je soussigné(e)

Adresse postale

Adresse électronique

Téléphone Né(e) le

Scolarisé(e) au lycée

- Atteste sur l'honneur satisfaire aux conditions requises pour bénéficier de la récompense et que par conséquent les renseignements fournis sont exacts
- Sollicite le bénéfice de la récompense territoriale
- Et m'engage à fournir les pièces suivantes :
 - Pièces d'identité du lauréat ou de l'admis
 - Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire (Le compte épargne n'est pas accepté)
 - Relevé de notes (Bac mention très bien uniquement)
 - Justificatif de domicile.
 - Et le présent formulaire complété et signé
 - POUR L'ADMISSION A SCIENCES-PO : Certificat de scolarité ou d'inscription à un Institut d'Etudes Politiques (avant le 04/10/2026)

Participation à la cérémonie 17/07/2026 de 10h00 à 12h00 (RDV à 8h30) à l'auditorium E. ANTOINE EDOUARD de l'ENCRE – Route de Montabo, BP 6007 – 97306 CAYENNE Cedex.

Participe : ☐ OUI ☐ NON

- Je serai accompagné(e) de (au maximum deux personnes) :

- ☐ Ma Mère, Nom..... Prénom.....
- ☐ Mon Père, Nom..... Prénom.....
- ☐ Autre représentant, Nom.....Prénom.....

Besoin en transport (pour le résidents des communes de l'ouest ou des Savanes) : ☐ OUI ☐ NON

Itinéraire du véhicule assurant le transport (à titre indicatif) :

- Saint-Laurent du Maroni (Gare routière) – 03h00
- Mana (Parking école Bellony) – 03h40
- Iracoubo (Mairie) – 05h00
- Sinnamary (Mairie) – 05h40
- Kourou (Médiathèque) – 06h40
- Tonate (Mairie) – 07h35

Fait à le
Signature obligatoire du (de la) bachelier(ère)

MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies, vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de récompense à la mention TB au baccalauréat ou admis au concours d'entrée à Sciences Po. Cette récompense s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : la délibération de la CTG adoptant le dispositif.

Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs de la CTG et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir : le service enseignement secondaire. Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ayant formulé la demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des données. Vous pouvez également, pour des procédures légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Cette procédure d'information à l'utilisateur a été labélisée par la CNIL.